

le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DAC 97 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B. (14e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B. 26, allée du Chef d'Escadron de Guillebon – Jardin Atlantique 75014 Paris. 2015_00235 / 20195.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Mémoire.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

